

Ministère
de l'Éducation Nationale

République Française

Direction Générale de l'Architecture

Service des Sites
Perspectives et Paysages.

Bureau des Sites
Urbains et Perspectives.

Palais Royal, le

3 rue de Valois. Tél. GUT.05-45

PYRENEES ORIENTALES

Collioure

" Tour Madeloc "

A R R E T E :

Le Ministre de l'Éducation Nationale :

Vu la loi du 2 mai 1930 concernant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4 :

Vu l'avis émis par la commission départementale des Monuments Naturels et des Sites des Pyrénées Orientales dans sa séance du 23 Juillet 1943 :

A R R E T E :

Article 1er - Sont inscrits sur l'Inventaire des sites pittoresques des Pyrénées Orientales

La Tour Madeloc et ses abords.

Délimitation :

au Nord : commune de Port-Vendres
à l'Est : commune de Banyuls-sur-mer
au Sud : commune d'Argelès-sur-mer
à l'Ouest : pourtour de la Font des Allonnes.

Parcelles cadastrales :

698 à 701 de la section B.

Article 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de Collioure et aux propriétaires dont les noms sont mentionnés sur la liste annexée au présent arrêté et qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

PARIS, le 22 NOVE 1945

Par délégation,
Le Directeur Général de l'Architecture :

R. DANIS

Ministère
Éducation Nationale
Direction Générale de
l'Architecture.
~~XXXXXXXXXX~~

République Française

Palais Royal, le 194
3 rue de Valois. Tél. GUT.05-45

Annexe à l'arrêté du 22 NOVE 1945

portant sur inscription sur l'Inventaire des Sites
pittoresques des PYRENNES ORIENTALES

"La Tour Madeloc et ses abords."

Liste des Propriétaires.

PUECH et commune de Port-Vendres 700 . 701.

PUECH René 699.

SOLA Clémence à Collioure 698.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS

SUR
LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT
DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

(ARRÊTÉE AU 1^{er} AOÛT 1980)

Collioure. —

— Tour Madeloc et ses abords, délimités par : au nord, la commune de Port-Vendres; à l'est, la commune de Banyuls-sur-Mer; au sud, la commune d'Argelès-sur-Mer; à l'ouest, le pourtour de la Font des Allonnes (parcelles n^{os} 698 à 701, section B du cadastre) [S. Ins. : 22 novembre 1945].

B3

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS

SUR
LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT
DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

(ARRÊTÉE AU 1^{er} AOÛT 1980)

Collioure. —

— Tour Madeloc et ses abords, délimités par : au nord, la commune de Port-Vendres; à l'est, la commune de Banyuls-sur-Mer; au sud, la commune d'Argelès-sur-Mer; à l'ouest, le pourtour de la Font des Allonnes (parcelles n^{os} 698 à 701, section B du cadastre) [S. Ins. : 22 novembre 1945].

B3

DEPARTEMENT : P.O.

COMMUNE : COLLIJURE

SITE : Tour Meduse et ses abords

ARRETE : Site inscrit du 22 novembre 1945

ANCIENNES REFERENCES		NOUVELLES REFERENCES		OBSERVATIONS
Sections	Parcelles	Sections	Parcelles	
B	698 à 701	B3	698-850-926- 1061 à 1064 - 1068-1070-1099 et 1100.	indivisibles (Documents du Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie)